

Assurance vie universelle

---

# Comprendre l'assurance vie universelle

# Fonctionnement de l'assurance vie universelle

L'assurance vie universelle est un contrat d'assurance vie permanente. Cette brochure explique les caractéristiques et les avantages de l'assurance vie universelle pour vous aider à déterminer s'il s'agit de la bonne solution d'assurance pour vous.

L'assurance vie universelle vise deux objectifs : protéger au moyen d'une assurance à long terme le patrimoine que vous créez à l'intention des personnes qui vous sont chères, et vous permettre d'investir puis, au fil du temps, de vous constituer, à l'abri de l'impôt, un patrimoine supplémentaire. Tout cela dans le cadre d'un seul et même contrat. Vous avez peut-être entendu le dicton suivant : « souscrivez une assurance temporaire et investissez le reste. » En fait, l'assurance vie universelle englobe ces deux éléments... dans un seul contrat.



Dans le cadre d'une assurance vie universelle, vous versez un montant qui est déposé dans un ou plusieurs comptes de placement. Chaque mois, la compagnie d'assurance prélève des sommes afin de couvrir le coût de l'assurance du contrat et les frais d'administration. Les sommes restantes dans le compte génèrent un rendement (positif ou négatif) à l'abri de l'impôt en fonction du rendement du ou des comptes de placement que vous avez choisis. On désigne par **valeur du compte** les sommes placées dans le ou les comptes.

Même si le contrat d'assurance vie universelle comporte un volet placement, vous pouvez décider de payer uniquement le coût de l'assurance et les frais d'administration chaque mois et de ne pas utiliser du tout le volet placement.

Si vous désirez épargner pour l'avenir, sachez toutefois que si votre compte affiche un excédent une fois les coûts susmentionnés réglés, cette somme peut produire des intérêts sur une base fiscalement avantageuse.

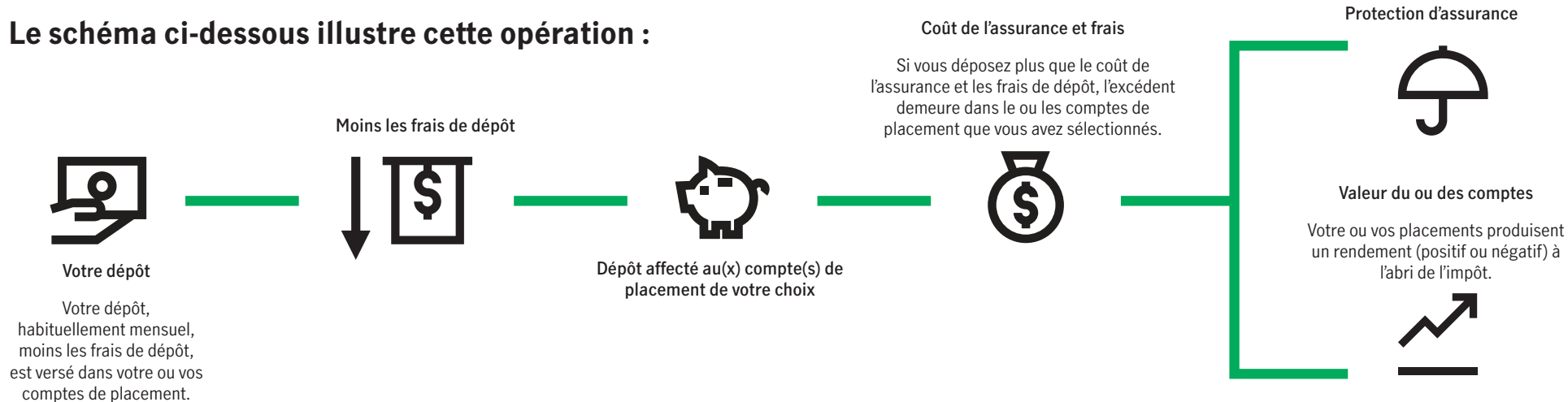
Ce qui distingue avantageusement l'assurance vie universelle, c'est qu'elle vous évite de payer de l'impôt sur la croissance des comptes de placement, car celle-ci est réalisée dans un contrat d'assurance vie, pourvu que la valeur du contrat ne dépasse pas le montant prescrit par la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Si vous voulez en apprendre plus sur l'assurance vie universelle et savoir comment elle pourrait s'appliquer à votre situation, votre conseiller peut vous présenter un projet informatisé, portant sur un produit particulier, qui vous montrerait le rendement de votre contrat sur

une période donnée, selon différentes hypothèses de placement. Une compagnie qui dispose d'un bon programme de projets informatisés pourra vous montrer comment les valeurs du contrat évolueront selon différentes hypothèses de placement.

Il importe de noter que les valeurs fournies dans un projet informatisé ne sont pas garanties, car il y a de nombreux facteurs qui influent sur les taux d'intérêt et sur lesquels une compagnie d'assurance n'a pas de contrôle.

## Le schéma ci-dessous illustre cette opération :





# Protégez l'avenir avec une assurance vie universelle

L'assurance vie universelle est d'abord et avant tout un produit d'assurance. Elle vous donne la possibilité de prévoir un soutien financier pour vos bénéficiaires et de faire fructifier votre avoir à long terme, en franchise d'impôt, dans les comptes de placement du contrat.

La plupart des contrats vie universelle vous procurent un vaste choix d'options et de caractéristiques qui vous permettent de personnaliser votre contrat selon vos besoins. En outre, un bon contrat d'assurance vie universelle vous permettra d'y apporter des modifications au fur et à mesure qu'évolueront vos besoins.

En règle générale, le montant que vous payez pour votre assurance est structuré de l'une des deux façons suivantes : soit vous payez un coût d'assurance uniforme qui répartit le coût réel de votre couverture de façon égale sur toute la durée du contrat, soit vous payez un coût annuel qui augmente progressivement chaque année pour correspondre au coût réel de l'assurance à mesure que vous avancez en âge.

Ces deux formules vous permettent de personnaliser votre contrat selon vos besoins. Si vous choisissez la formule du coût uniforme, le coût

de l'assurance déduit au cours des premières années de votre contrat est plus élevé, ralentissant du même coup la croissance de la valeur de rachat. Cependant, cette croissance est plus élevée au cours des dernières années alors que le coût de l'assurance est plus bas. La structure à croissance annuelle procure une valeur de compte plus élevée au début de votre contrat, puis la croissance ralentit au cours des années subséquentes, à mesure que vous avancez en âge et que le coût de l'assurance augmente.

Vous pouvez aussi bénéficier des avantages que procurent les deux formules, car vous pouvez parfois passer d'un coût annuel croissant à un coût uniforme. Ainsi, à la souscription de votre contrat, vous pouvez choisir un coût de l'assurance croissant pour faire fructifier la valeur du contrat rapidement, puis passer à la formule du coût uniforme pour accroître cette même valeur à long terme.

Votre conseiller peut discuter avec vous des formules offertes et vous aider à prendre la décision qui sera la plus avantageuse pour vous.

Vous pouvez également choisir le type de capital-décès (produit de l'assurance) de votre contrat. Les trois types les plus courants sont les suivants :

- 1 Capital assuré uniforme :** le capital-décès reste le même pendant toute la durée du contrat.
- 2 Capital assuré majoré :** le capital-décès se compose du montant de la couverture d'assurance que vous avez choisi et de la valeur de vos placements.
- 3 Valeur des comptes à chaque décès :** la valeur de vos placements est versée au décès de chaque assuré, selon un pourcentage prédéterminé. Le capital-décès se compose du montant de la couverture d'assurance que vous avez choisi et est versé au décès du deuxième assuré à décéder.

# Personnalisez votre contrat en y ajoutant des garanties complémentaires

À Manuvie, nous vous recommandons de revoir votre contrat d'assurance chaque année afin qu'il réponde toujours à vos besoins. Et si vos besoins changent, il est bon de savoir que vous pouvez modifier votre montant d'assurance ou le type de votre couverture de différentes façons.

Votre contrat d'assurance vie universelle vous permet d'ajouter des garanties complémentaires. Celles-ci vous permettent de personnaliser votre contrat. Voici quelques exemples :

- **Garantie Protection des enfants** : couvre vos enfants et leur assurabilité future.
- **Protection de la valeur de l'entreprise** : protège la croissance future de votre entreprise.
- **Garantie Assurance temporaire** : prévoit une protection temporaire supplémentaire qui vient s'ajouter à votre assurance permanente.

Votre conseiller peut vous aider à choisir les garanties dont vous avez besoin, s'il y a lieu.





# Investissez dans votre avenir en choisissant la vie universelle

L'assurance vie universelle vous offre, outre une protection d'assurance vie permanente de qualité, la possibilité d'effectuer des placements assortis d'un traitement fiscal avantageux.

La plupart des compagnies d'assurance offrent aux consommateurs un vaste choix de comptes de placement dans le cadre de leur produit vie universelle. Et souvent, le consommateur choisira son contrat vie universelle d'après les comptes qu'il offre.

Manuvie offre plusieurs solutions vie universelle.

**InnoVision<sup>MD</sup>** offre à vos clients une souplesse et un choix remarquables. Ce produit inégalé combine assurance vie permanente et options de placement fiscalement avantageuses, proposant ainsi des solutions sur mesure idéales pour la planification fiscale et successorale.

**VU Manuvie** offre des options d'assurance simples ainsi que des options de placement diversifiées. Ce produit pratique combine assurance vie permanente et options de placement fiscalement avantageuses qui vous aideront à accroître votre patrimoine à long terme, ainsi que votre tolérance au risque.

- **Vous êtes un épargnant actif?** Choisissez, examinez et gérez vos propres placements. Vous pourrez choisir parmi plus de cinquante comptes de placement de premier ordre.
- **Vous êtes un épargnant passif?** Laissez Manuvie gérer vos placements au moyen du compte Fonds de placement Performax Or, conçu pour réduire l'incidence des fluctuations du marché.
- **Combinaison des deux :** Combinez les deux styles de placement pour tirer parti de la diversification.

Tous les comptes gérés de Manuvie bénéficient de l'efficacité du programme Surveillance des placements. Ce programme supervise les fonds et les gestionnaires de fonds liés aux comptes gérés. Vous pouvez avoir l'esprit tranquille, car vous savez que les comptes de placement offerts avec votre contrat reposent sur des fonds et des gestionnaires de premier ordre.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les comptes de placement offerts dans le cadre des solutions d'assurance vie universelle de Manuvie, consultez votre conseiller ou visitez notre site à [manuvie.ca/vu](http://manuvie.ca/vu).

Votre conseiller vous informera des différentes options d'assurance et de placement et vous aidera à choisir la solution qui vous convient.

## Accédez facilement à la valeur de votre ou vos comptes

Si vous avez besoin d'accéder à votre argent, la plupart des contrats d'assurance vie universelle vous permettent d'effectuer facilement des retraits en espèces. Si une personne assurée devient invalide, vous pourriez recevoir une prestation d'invalidité non imposable. Les retraits en espèces pour d'autres raisons sont imposables et, dans certains cas, des rajustements à la valeur marchande peuvent s'appliquer. Votre conseiller peut vous donner plus de renseignements à ce sujet.

# Faites confiance à Manuvie

La Société Financière Manuvie, groupe mondial et chef de file des services financiers, vise à rendre les décisions des gens plus simples et à les aider à vivre mieux. Elle exerce ses activités principalement sous les noms John Hancock aux États-Unis et Manuvie ailleurs dans le monde. Elle propose des conseils financiers ainsi que des solutions d'assurance, de gestion de patrimoine et de gestion des actifs à des particuliers, à des groupes et à des institutions. Depuis plus de 130 ans, nous évoluons avec les Canadiennes et les Canadiens en leur offrant une gamme de solutions d'assurance permanente pour combler leurs besoins à court et à long terme.





Pour de plus amples renseignements, communiquez  
avec votre conseiller ou visitez **manuvie.ca**

VU Manuvie est un produit offert par Manuvie (La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers). InnoVision est un produit et une marque de commerce déposée de Manuvie. Manuvie, le M stylisé et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

Pour parler à un représentant de Manuvie, composez le 1 888 626-8543

MP1097554F 11/21 AODA